

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI.

312

KIGALI, le 21 MARS 1986

N° 118 /15.03.01

*Cl
Nyabag
26/3/86*

Monsieur le Président de l'Equipe
MUKURA VICTORY SPORTS
BUTARE.

OBJET : Retrait de l'autorisation
d'utiliser le Stade
Régional de Nyamirambo
le 23 Mars 1986.

Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 1083/15.
08.01 du 20 Mars 1986 et compte tenu de l'importance de la préparation de l'Equipe PANTHERES NOIRES engagée dans la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions, j'ai le regret de vous informer que cette situation m'oblige à retirer l'autorisation vous accordée d'utiliser le Stade Régional de Nyamirambo le 23 Mars 1986.

Une autre autorisation vous sera accordée ultérieurement.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

LT COL BEN



Copie pour information à :
- Monsieur le Président
de la FERWAFA
KIGALI.
- Monsieur le Président de
l'Equipe ETINCELLES
GISENYI.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI.

KIGALI, le 21 MARS 1986

N° 1118 / 15.08.01

Monsieur le Président de l'Equipe
MUKURA VICTORY SPORTS
BUTARE.

OBJET : Retrait de l'autorisation
d'utiliser le Stade
Régional de Nyamirambo
le 23 Mars 1986.

Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 1083/15.
08.01 du 20 Mars 1986 et compte tenu de l'importance de la préparation de l'Equipe PANTHERES NOIRES engagée dans la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions, j'ai le regret de vous informer que cette situation m'oblige à retirer l'autorisation vous accordée d'utiliser le Stade Régional de Nyamirambo le 23 Mars 1986.

Une autre autorisation vous sera accordée ultérieurement.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

LT COL BEM

Copie pour information à :

- Monsieur le Président de la Fédération Rwandaise de Football Amateur
KIGALI.
- Monsieur le Président de l'Equipe ETINCELLES GISENYI.

Requérir le -- --

Re: -- / 13-01-02

Monsieur le Président
du club Rockers U. Guit
Bruxelles

Monsieur le Président,

Seul volonté reporté à ma

Lettre n° 1083 / 15-01-02, daté 20 Mars 1985 et

Compte tenu de l'insistance de la
préparation de la symphonie Paroles mises
en place dans la 22ème partie de la symphonie
des Clubs Champions, j'aurai le report de
votre réunion que cette préparation

me oblige à retarder l'autorisation vous
accordée d'interdire le stade de Ryecardo
le 23 au 19h00 contre contre-révolution
vous seriez accueillie solennellement

Spéc

Prochainement

Prévu le 19 juillet

Etendre

Grange

de Requérir

Re: --

REPUBLIC OF RWANDA
MINISTRY OF THE YOUTH
AND THE COOPERATIVE
MOVEMENT
Ref. 1044 REGALY

Kigali, le 20 MARS 1986

n° 1083 /15.03.01

Monsieur le Président de l'équipe
MUSICA VICTORY SPORTS
BUZALE

Objet Utilisation du Stade
Régional de NYAMIRAMBO
le 25 Mars 1986.

Monsieur le Président,

Référence faite à votre lettre du 7 février
1986 et dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que l'autorisation sollicitée vous est accordée.

Toutefois, il faudra verser 10% des recettes
brutes réalisées pour la location du terrain avec un minimum de Vingt Mille
Francs rwandais (20,000 FRW) payables à l'avance.

C.C. à :

— Monsieur le Président de la
MUSICA
KIGALY
— Monsieur le Président de l'équipe
MUSICA VICTORY

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
MUSICA VICTORY
25 Mars 1986



Equipe MUKURA V.S.

B.P.35

BUTARE.

BUTARE, le 11 Mars 1986

A traiter par

DGGL

Date entrée :

11/03/86

N° Classement :

289/15.08

Joint nos meilleures

11/8/86

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de
votre haute bienveillance l'autorisation de jouer au Stade
Régional de Nyamirambo avec l'Equipe ETINCELLES en date du
23 Mars 1986.

En espérant que ma demande rencontrera
votre assentiment, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma très haute considération.

Le Président du Comité Exécutif
de l'Equipe MUKURA V.S.

GAKUBA Paul



Copie pour information à :

- Equipe ETINCELLES
GISENYI.

M. le Secrétaire Général
Le terrain du Stade
Régional a été demandé
par deux équipes (ETINELLES
et AMATARE) pour jouer contre
RAYON SPORTS à la même
date (2/3/86).

Nous avons dû nous informer
pour pouvoir répondre et
le Président de RAYON SPORT
nous a signifié que des
a - sement ont été faits
c - équipes concernées
c - rencontre à
Gingiro

Prédictive

OK cl DGSC

Etinelle en battu Rayon Sport
le 2/3/86 au Stade Rég
Pyamiondo. Score 2-1
Match annulé

afpsc
2/3/86

un minimum de ...

MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW) payable

à l'avance.

Kigali, le

25 FEV. 1986

131/2

No 0723 / 15.08.01

Le Stade Régional
rencontre annulé

26 fev 1986

Honorable le Président de l'Equipe
ETINELLES F.C.

SENSE

OK

OK

Honorable le Président,

Référence faite à votre lettre du 12
l'objet est repris en marge, j'ai l'hon-
neur de vous faire savoir que l'autorisation solli-
dée.

Toutefois, il faudra verser 10% des
frais pour la location du terrain avec
un minimum de ... MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW) payable

Pour le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif en
Congé,

MUGEMA Romual
Secrétaire Général



Gisenyi, le 12 février 1986

ETINCELLES F.C.

C/O PREFECTURE GISENYI

A traiter par

Préf. de la Jeunesse

& du Mouvement Coopératif

DGS/C
18/02/86
1243/5.08

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI

Monsieur le Ministre,

OBJET: OCCUPATION STADE REGIONAL

*Président
Rayon Sport
Ruben
12/2/86*

Nous avons l'honneur de demander votre accord pour un match amical entre RAYON SPORT et ETINCELLES F.C. sur le Stade Régional en date du 2 mars 1986.

Dans l'espoir de recevoir une suite favorable, nous vous remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour ETINCELLES F.C.

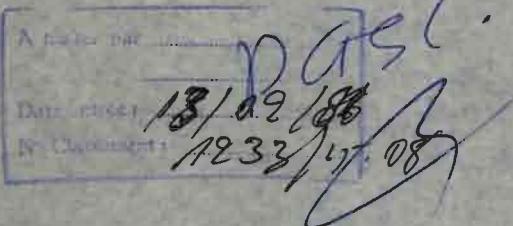
F. NSENGIYUMVA

Président

Isafal

A.S AMATARE
C/o B.N.R
B.P 531 KIGALI

Kigali, le 12 Février 1986



Nef

Directeur
réponse
reçue le 12/2/86

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif
K I G A L I . -

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter auprès de
votre haute bienveillance l'autorisation d'utiliser le terrain
du Stade Régional de Nyamirambo pour un match de football qui op-
posera l'équipe AMATARE F.C à l'équipe RAYON SPORTS en date du
2 Mars 1986.

Au cas où cette autorisation nous était donnée,
nous nous engageons à payer les 10 % des recettes perçus selon vos
instructions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de notre haute considération.

AMATARE
c/o B.N.R
A.S AMATARE

KALISA Tassien

Président



G.P.I :

- Monsieur le Président
- de la FERWAFA
- Monsieur le Président
- du Club RAYON SPORTS.

Association
MUKURA V.SPORT ET LOISIRS
B.P. 35 BUTARE

Kigali, le 12 Mars 1986

A traiter par D G S L

Date entrée: 13/3/86

N° Clossement: 277015/86

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

Objet : Demande de réservation
du stade régional de
NYAMIRAMBO

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de
votre haute autorité pour vous demander de nous réserver le
stade régional de NYAMIRAMBO pour y livrer un match de Foot-Ball
qui opposera MUKURA VICTORY SPORTS à ETINCELLES Dimanche le
23/03/1986.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre
requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de notre haute considération.

KANYABASHI Joseph

Président du Comité de Direction

P.O. UWIBAJIJE Sylvestre

Membre du Comité de Direction.

